

N°DCA-2024-012

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
15
- Pouvoir :  
1
- Votants :  
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION**

Le 21 mars 2024, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Claire GUEROULT, Dominique TESSIER.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Patricia RENOUE.

MM. Pierre AUBRY, Jean-Michel MAUGER.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Thierry LEMARIE.

**III. Membre de droit :**

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

**IV. Pouvoir :**

Monsieur Nicolas ROULY à Monsieur Bastien CORITON.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.

MM. Gérard COLIN – représenté, Guillaume COUTEY – représenté, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, le Lieutenant-Colonel Chris CHISLARD, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE - représenté, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur départemental par intérim.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
Toutes	Tous	Tous

\*  
\* \*

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-1 et L1424-29,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- la délibération n°DCA-2023-065 portant sur l'approbation d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la nomenclature M57,
- la délibération n° DCA-2024-002 et le débat qui s'est déroulé le 25 janvier 2024 suite à la présentation des orientations budgétaires pour 2024,
- la délibération n°DCA-2024-010 relative à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023.

\*  
\* \*

Le budget proposé au titre de l'exercice 2024 intègre les résultats de l'exercice précédent.

Cette proposition s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un montant total de 941 761,11 € réparti comme suit :

- en fonctionnement : 899 757,00 €,
- en investissement : 42 004,11 €.

Les données de ce projet de budget primitif sont proches de celles annoncées lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) le 25 janvier dernier et se traduisent comme suit :

<b>Dépenses (en € HT)</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>		<b>Budget primitif 2024</b>	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement	14 000,00 €	- €	42 004,11 €	- €
Fonctionnement	821 497,00 €	14 000,00 €	885 757,00 €	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>835 497,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>927 761,11 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Recettes (en € HT)</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>		<b>Budget primitif 2024</b>	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement		14 000,00 €	28 004,11 €	14 000,00 €
Fonctionnement	835 497,00 €		899 757,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>835 497,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>927 761,11 €</b>	<b>14 000,00 €</b>

Seules les évolutions et les variations les plus importantes, en comparaison au budget primitif 2023, seront mises en exergue dans les développements suivants :

De plus, au même titre que le budget principal, le budget annexe restauration a changé d'instruction budgétaire et passé à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## I – Section de fonctionnement

### A – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
011	Charge à caractère général	336 867,00 €	407 304,00 €
012	Charges de personnel	482 370,00 €	478 193,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	260,00 €
<b>Total dépenses / gestion des services</b>		<b>819 247,00 €</b>	<b>885 757,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	250,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	- €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>821 497,00 €</b>	<b>885 757,00 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	14 000,00 €	14 000,00 €
<b>Total général dépenses de fonctionnement</b>		<b>835 497,00 €</b>	<b>899 757,00 €</b>

Le total des dépenses de fonctionnement connaît une progression de 7,69 %.

Néanmoins, certains chapitres affichent des variations plus marquées.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

De par sa nature, le budget restauration est principalement impacté par le prix des matières premières. De ce fait, le contexte inflationniste continue d'impacter les prévisions budgétaires relatives aux denrées alimentaires.

De plus, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite Egalim « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », fait peser sur ce budget des obligations non sans conséquences financières.

Parallèlement, le contrat de prestation de restauration collective du Centre d'Entraînement et de Développement des Compétences (CEDEC) connaît une évolution de prix liée à la fois à la fréquentation du site en lien avec la programmation annuelle des formations ainsi que la révision de prix inhérente du contrat.

Au regard des éléments précités, le chapitre des charges à caractère général connaît une évolution de plus de 20 %. Néanmoins, ce chapitre a été abondé en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution du nombre de repas servis au CEDEC. Retraité de cet ajustement, le chapitre progresse de 2,37 %.

- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Le Service Restauration est composé de 12 agents répartis sur les sites de Rouen-Gambetta et la Direction à Yvetot.

Jusqu'à présent le Service était contraint de prévoir des crédits pour permettre le recours à des renforts ponctuels pour garantir la continuité de service suite aux arrêts maladie de certains agents programmés ou non. A ce stade, il n'est pas prévu de renforcer les équipes.

Aussi, malgré la prise en compte des évolutions réglementaires, notamment l'augmentation de 5 points d'indice, ce chapitre affiche une légère baisse par rapport au Budget primitif 2023.

## B – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
70	Produits des services	339 510,00 €	350 729,00 €
75	Autres produits de gestion courante	495 987,00 €	549 028,00 €
<b>Total général recettes de fonctionnement</b>		<b>835 497,00 €</b>	<b>899 757,00 €</b>

- Les produits des services (chapitre 70) :

Les produits de service retracent deux types de flux : la facturation des repas et les repas délivrés gratuitement dans le cadre de formation mais facturés au budget principal.

Les tarifs appliqués au repas suivent la même inflation que l'ensemble des tarifs de l'établissement, soit l'indice des prix à la consommation de septembre 2023 (+4,9%).

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Les crédits proposés correspondent uniquement à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

## II – Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée comme suit :

### A – Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
21	Immobilisation corporelles	13 100,00 €	42 004,11 €
020	Dépenses imprévues	900,00 €	- €
<b>Total général dépenses d'investissement</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>42 004,11 €</b>

Les crédits proposés permettent le renouvellement des matériels techniques relatifs à l'activité de restauration des trois sites appartenant au Sdis 76 : la Direction départementale, Rouen-Gambetta et le CEDEC à Saint-Valéry-en-Caux.

Les travaux de réhabilitation du Centre d'incendie et de secours (Cis) Rouen-Gambetta intègre la réfection des cuisines et l'espace de restauration.

Néanmoins, certains matériels de la cuisine de Rouen-Gambetta souffrent de vétusté et nécessitent d'être changés rapidement, sans pouvoir attendre la futur réhabilitation du site.

En effet, le service va devoir, notamment, renouveler les vitrines réfrigérées du site (20 K€).

Ces dernières devront pouvoir s'intégrer dans le futur espace restauration.

### B – Les recettes d'investissement

Traditionnellement, la dotation aux amortissements finançait intégralement le renouvellement de matériels.

Cependant, au regard des besoins de renouvellement évoqués ci-dessus, il vous est proposé de verser une subvention d'équipement en provenance du budget principal.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
001	Solde de la section d'investissement reporté	- €	8 004,11 €
13	Subvention d'équipement	- €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	14 000,00 €	14 000,00 €
<b>Total général recettes d'investissement</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>42 004,11 €</b>

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20240321-DCA-2024-012-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Affichage : 28/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 28/03/2024  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**